



ASF Restauration

AGO du 25 juin 2025

Liminaire CGT Finances

M. le président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Ces derniers jours, le contexte international s'est brutalement aggravé, et personne au jour présent ne peut anticiper les risques de dégradation supplémentaire. Au niveau national, l'inflation sur les produits alimentaires en France même si elle a ralenti ces derniers mois a bondi d'environ 30 % en 10 ans. En région parisienne plus qu'ailleurs, le coût du logement reste très élevé alors que les salaires stagnent : les piteux rattrapages intervenus au cours des dernières années ne peuvent pas compenser l'augmentation générale des prix ! Et le contexte actuel de recherche forcenée d'économies budgétaires (40 milliards à trouver très vite par le Gouvernement) n'est pas favorable à une amélioration prochaine des salaires des fonctionnaires.

De plus, il semble que les acquis sociaux de notre ministère dérangent. Et ceux qui veulent les détruire n'avancent même plus masqués.

Désormais, c'est à la santé des agents qu'on s'attaque. Dernière offensive en date : la protection sociale. La mise en place précipitée du contrat avec Alan, incarnation caricaturale de la « start-up nation », en est le symbole. Ce prestataire, pourtant incapable de répondre pleinement au cahier des charges, a remporté le marché malgré :

- un déficit depuis sa création en 2016 mettant en doute sa solvabilité et donc sa viabilité sur le moyen terme ;
- une gestion des données délocalisée avec tous les risques que cela comporte en matière de confidentialité ;
- un recours massif à l'intelligence artificielle pour traiter les dossiers, au détriment de l'humain et de la qualité de service.

Dans l'intérêt des usagers, la CGT Finances ne souhaite pas qu'un protocole similaire intervienne dans l'action sociale du ministère. Déjà dans un contexte

de restriction des subventions, plusieurs surcoûts ont été décidés au détriment des usagers de la restauration sociale :

- dès janvier 2025, une nouvelle augmentation générale des tarifs de 2 % ;
- au 1^{er} mai 2025 augmentation du « café + chocolat », passant globalement de 70 cts à 90 cts, soit 30 % de plus ;
- à compter du 16 juin 2025, surcoût de 80 cts pour les contenants à emporter.

Par ailleurs, nous demeurons en attente depuis de nombreuses années désormais du bilan rédigé pour l'expérimentation (permanente?) de la tarification au plat ?...

Malgré des annonces par ASFR, les surcoûts sont en fait peu visibles pour les usagers en raison de la dématérialisation à outrance :

- plus de ticket systématique à chaque paiement (sauf demande) ;
- guère de visibilité du prix réellement payé car pas d'afficheur partout en caisse (sauf cafétéria).

Quel avenir envisager ? L'exercice 2024 affiche un déficit de plus de 600 000 €. De nombreux travaux ont été différés ces dernières années, et le restaurant Londres a définitivement fermé. Lorsque les travaux prévus seront mis en œuvre, il est probable que les fonds réservés ne seront plus suffisants. Dès lors, quel avenir pour le budget de l'association sachant que le montant de la subvention pourrait ne pas suffire à court terme.

La CGT Finances dénonce la politique d'austérité du Gouvernement ainsi que celle du budget de l'action sociale dans notre ministère. La restauration sociale doit rester une priorité du ministère, et son financement doit être consolidé par des subventions pérennes.

Merci pour votre attention